

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 31 août 2000

Demandeur : Centre d'études réglementaires du Québec (CERQ)

Question 9 **Référence # 9: SCGM-2, doc.1, page 33 de 99, lignes 25 à 28.**

Quelles seraient les conséquences du retrait éventuel du service de transport de plusieurs clients à C.U. élevés pour les clients à faible C.U. restants, tant en ce qui concerne le prix de ce service que l'ajustement d'inventaire accompagnant ce prix ? Veuillez fournir des exemples.

Question 9.1 :

Advenant le retrait de plusieurs clients à C.U. élevés du service de transport, comment SCGM procédera-t-elle à la correction de l'ajustement d'inventaire, si une telle correction est requise, pour les clients qui utilisent encore son service de transport ?

Réponse 9

Rappelons que l'allocation des coûts de transport entre les clients se fait uniformément au prorata des volumes de consommation. Cette méthode d'allocation ne fait aucunement appel au profil de consommation des clients (à leur coefficient d'utilisation (CU)). Le profil de consommation des clients est pris en compte totalement par le tarif d'équilibrage et partiellement par le tarif de distribution.

Le retrait éventuel de plusieurs clients à CU élevé n'a donc pas d'incidence sur le prix du service de transport des clients restants. Rappelons que la proposition de dégroupement de tarifs inclut des dispositions concernant les clients qui désireront se retirer du service de transport du distributeur en prévoyant leur céder la capacité de transport déjà détenue pour eux par le distributeur, non pas sur la base du CU de leur profil de consommation, mais bien sur la base du CU (actuellement de 100%) du distributeur.

Quant à l'ajustement d'inventaire se rapportant au transport, il est proposé être calculé selon le profil de consommation du client ; il en demeure donc ainsi peu importe le nombre de clients se retirant du service de transport du distributeur.

Réponse 9.1

Suite à l'explication donnée en réponse à la question 9, cette question est non applicable.